Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE

TOURRETTES-SUR-LOUP

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES RELATIF AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

CARTE DES ENJEUX

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Georges-François LECLERC

Août 2018

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 27 juillet 2015 portant modification de l'arrêté du 13 août 2003 prorogé par arrêté du 27 juin 2018	
ENQUETE DU : 12 mars 2018 AU : 13 avril 2018	
APPROBATION DU PPR : 31 AOUT 2018	
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER SERVICE DEPLACEMENTS RISQUES SECURITE	SOL CONCEPT

LEGENDE

Enjeux recensés sur la commune

- mairie et château
- école et crèche
- office de tourisme
- lieu de culte religieux
- musée
- camping et hôtel
- police municipale
- salle des fêtes
- terrain de tennis
- stade de foot
- bureau de poste
- station de pompage
- réservoir
- station d'épuration
- voie de circulation pricipale
- conduite du réseau d'assainissement collectif
- conduite du réseau de gaz
- ligne électrique

SCOT CASA

- fonction centrale
- dominante habitat
- dominante sports et loisirs
- enjeu de protection : vieux village
- enjeu agricole

Nature de l'enjeux

- EU : espaces urbanisés ou à urbaniser
- EUAI : espaces urbanisés ou à urbaniser possédant au moins l'un des réseaux d'assainissement (eaux usées ou pluvial) collectif
- ENU : espaces non urbanisés

Ouvrages de protection existants

- grillage de protection
- béton projeté

Périmètre d'étude